



DEMANDE DE PRIX (RFQ) (Biens)

NOM & ADRESSE DE L'ENTREPRISE	DATE : 4 Novembre 2019
	N° DE REFERENCE DE LA RFQ : RFQ-024-2019

Chère Madame/Cher Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir nous soumettre votre offre de prix au titre de la **fourniture et l'installation d'un studio radio communautaire dans la ville de MAGHAMA** tels que décrits en détails à l'annexe 1 de la présente RFQ. Lors de l'établissement de votre offre de prix, veuillez utiliser le formulaire figurant à l'annexe 2 jointe aux présentes.

Les offres de prix peuvent être soumises jusqu'au **18 novembre 2019 à 17 h 00, heure locale de Nouakchott** à l'adresse suivante :

*A l'attention de Monsieur le Représentant Résident du PNUD en Mauritanie, 203, rue 42-133, Ilot K Lots 159-161, Route de la Corniche, B.P. 620 Nouakchott – Mauritanie
Tél : (222) 45 25 24 09 - Fax : (222) 45 25 26 16
avec la mention suivante: «NE PAS OUVRIR»
« RFQ-024-2019– Radio .)*

OU à l'adresse mail : recrutement.mr@undp.org

Les offres de prix soumises par courrier électronique ne peuvent dépasser 5 MB, doivent être exemptes de virus et se limiter à deux envois par courrier électronique. Elles doivent être exemptes de toute forme de virus ou contenu corrompu, à défaut de quoi elles seront rejetées.

Il vous appartient de vous assurer que votre offre de prix parviendra à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. Les offres de prix qui seront reçues par le PNUD postérieurement à la date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte. Si vous soumettez votre offre de prix par courrier électronique, veuillez vous assurer qu'elle est signée, en format .pdf et exempte de virus ou fichiers corrompus.

Veuillez prendre note des exigences et conditions concernant la fourniture du ou des biens susmentionnés :

Conditions de livraison [INCOTERMS 2010] <i>(Veuillez lier ceci au barème de prix)</i>	✓ DAP ville de MAGHAMA en Mauritanie	
Le dédouanement ¹ , si nécessaire, sera à la charge :	✓ Du fournisseur	
Adresse(s) exacte(s) du ou des lieux de livraison (indiquez-les toutes, s'il en existe plusieurs)	✓ Dans la ville de MAGHAMA en Mauritanie	
Date et heure limites de livraison prévues <i>(si la livraison intervient ultérieurement, l'offre de prix pourra être rejetée par le PNUD)</i>	✓ 3 semaines à compter de la remise du bon de commande (BC) au Fournisseur. Un calendrier de livraison à fournir si le délai proposé ne vous convient pas	
Calendrier de livraison	✓ Requis	
Mode de transport	✓ AERIEN	✓ TERRESTRE
Devise privilégiée pour l'établissement de l'offre de prix ²	✓ Dollar des Etats-Unis ✓ Devise locale (Ouguiyas)	
Taxe sur la valeur ajoutée applicable au prix offert ³	✓ Doit exclure la TVA et autres impôts indirects applicables	
Services après-vente requis	✓ Garantie minimum de 2 ans sur les matériels et équipements ✓ Formation à l'utilisation et à la maintenance : deux superviseurs à former	

¹ Doit être lié aux INCOTERMS choisis.

² Les fournisseurs doivent respecter l'ensemble des lois applicables aux transactions commerciales réalisées dans d'autres devises. La conversion d'une devise dans la devise privilégiée par le PNUD, si l'offre n'est pas libellée de la manière requise, se fera uniquement à l'aide du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date d'émission du bon de commande par le PNUD.

³ Ceci doit être concilié avec les INCOTERMS requis par la RFQ. En outre, l'exonération de TVA varie d'un pays à l'autre. Veuillez cocher ce qui est applicable au CO/BU du PNUD demandant les biens.

Date-limite de soumission de l'offre de prix	✓ Date : 18 Novembre 2019. Heure : 16h30', heure de Nouakchott
Tous les documents, y compris les catalogues, les instructions et les manuels d'utilisation, doivent être rédigés dans la langue suivante :	✓ Français
Documents à fournir ⁴	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le formulaire fourni dans l'annexe 2, dûment rempli, conformément à la liste des exigences indiquées dans l'annexe 1 ; ✓ Des certificats de qualité (ISO, etc.) ; ✓ Liste des Références de commandes similaires (nom du client, montant du marché, nom du projet, adresse email et numéro de téléphone du client) ✓ Le certificat d'inscription au registre du commerce le plus récent ; ✓ L'attestation la plus récente justifiant de la régularité de la situation fiscale ; ✓ L'agrément délivré par le fabricant à la société en qualité de représentante (si le fournisseur n'est pas le fabricant) ; ✓ Une déclaration écrite de non-inscription sur la liste 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU, sur la liste de la division des achats de l'ONU ou sur toute autre liste d'exclusion de l'ONU ✓ Les catalogues des équipements/matériels ✓ Copie signée de l'annexe1(spécification technique)
Durée de validité des offres de prix à compter de la date de soumission	<p>✓ 90 jours</p> <p>Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander au fournisseur de proroger la durée de validité de son offre de prix au-delà de qui aura été initialement indiqué dans la présente RFQ. La proposition devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de l'offre de prix.</p>
Offres de prix partielles	✓ Interdites
Conditions de paiement ⁵	✓ 100% dès livraison complète des biens, endéans les 30 jours après réception conforme des biens par le PNUD et dépôt de la facture.

⁴ Les 2 premiers éléments de cette liste sont obligatoires pour la fourniture de biens importés.

⁵ Le PNUD préfère ne pas verser d'avance lors de la signature du contrat. Si le fournisseur exige une avance, celle-ci sera limitée à 20 % du prix total offert. En cas de versement d'un pourcentage plus élevé ou d'une avance de \$30,000 ou plus, le PNUD obligera le fournisseur à fournir une garantie bancaire ou un chèque de banque à l'ordre du PNUD du même montant que l'avance versée par le PNUD au fournisseur.

Indemnité forfaitaire	✓ <i>Tout retard de livraison entrainera l'application de pénalités de retard équivalent à 0,5% du cout total du marché pour chaque semaine de retard.</i>
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conformité aux spécifications reprises à l'annexe 1 ✓ Prix le plus bas⁶ ✓ Acceptation sans réserve du BC/des conditions générales du contrat ✓ Délai de livraison le plus court ✓ Garantie de minimum 2 ans
Le PNUD attribuera un contrat à :	✓ Un seul et unique fournisseur
Type de contrat devant être signé	✓ Bon de commande
Conditions particulières du contrat	✓ Annulation du BC/contrat en cas de retard de livraison des biens après 15 jours
Conditions de versement du paiement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Installation complète de la radio ✓ Achèvement de la formation à l'utilisation et à la maintenance : deux superviseurs à former ✓ Acceptation écrite des biens sur la base de la parfaite conformité aux exigences de la RFQ
Annexes de la présente RFQ ⁷	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Spécifications des biens requis (annexe 1) ✓ Formulaire de soumission de l'offre de prix (annexe 2) ✓ Conditions générales / Conditions particulières (annexe 3). <p>La non-acceptation des conditions générales (CG) constituera un motif d'élimination de la présente procédure d'achat</p>

⁶ Le PNUD se réserve le droit de ne pas attribuer le contrat à l'offre de prix la plus basse si la deuxième offre de prix la plus basse parmi les offres recevables est considérée comme étant largement supérieure, si le prix n'est pas supérieur de plus de 10 % à l'offre conforme assortie du prix le plus bas et si le budget permet de couvrir la différence de prix. Le terme « supérieure », tel qu'il est utilisé dans le présent paragraphe désigne des offres qui dépassent les exigences préétablies énoncées dans les spécifications.

⁷ Si les informations sont disponibles sur le Web, il est possible de ne fournir qu'un simple URL permettant d'y accéder.

Personnes à contacter pour les demandes de renseignements (Demandes de renseignements écrites uniquement) ⁸	Infos.procure.mr@undp.org Les réponses tardives du PNUD ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de soumission, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux offrants.
--	--

Les biens proposés seront examinés au regard de l'exhaustivité et de la conformité de l'offre de prix par rapport aux spécifications minimums décrites ci-dessus et à toute autre annexe fournissant des détails sur les exigences du PNUD.

L'offre de prix qui sera conforme à l'ensemble des spécifications et exigences, qui proposera le prix le plus bas, et qui respectera l'ensemble des autres critères d'évaluation sera retenue. Toute offre qui ne respectera pas les exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total (obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité) sera recalculée par le PNUD. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le fournisseur n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par le PNUD, son offre de prix sera rejetée.

Le PNUD se réserve le droit, après avoir identifié l'offre de prix la plus basse, d'attribuer le contrat uniquement en fonction des prix des biens si le coût de transport (fret et assurance) s'avère être supérieur au propre coût estimatif du PNUD en cas de recours à son propre transitaire et à son propre assureur.

Au cours de la durée de validité de l'offre de prix, aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par le PNUD après réception de l'offre de prix. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

Tout bon de commande qui sera émis au titre de la présente RFQ sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. La simple soumission d'une offre de prix emporte acceptation sans réserve par le fournisseur des conditions générales du PNUD figurant à l'annexe 3 des présentes.

Le PNUD n'est pas tenu d'accepter une quelconque offre de prix ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et à la soumission par le fournisseur d'une offre de prix, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

Veillez noter que la procédure de contestation du PNUD qui est ouverte aux fournisseurs a pour but de permettre aux personnes ou entreprises non retenues pour l'attribution d'un bon de commande ou d'un contrat de faire appel dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Si vous estimez que vous n'avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez obtenir des informations détaillées sur les

⁸ La personne à contacter et l'adresse sont indiquées à titre officiel par le PNUD. Si des demandes de renseignements sont adressées à d'autres personnes ou adresses, même s'il s'agit de fonctionnaires du PNUD, le PNUD ne sera pas tenu d'y répondre et ne pourra pas confirmer leur réception.

procédures de contestation ouvertes aux fournisseurs à l'adresse suivante : <http://www.undp.org/procurement/protest.shtml> .

Le PNUD encourage chaque fournisseur potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en indiquant au PNUD si vous-même, l'une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente RFQ.

Le PNUD applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des fraudes et autres pratiques interdites et s'est engagé à identifier et à sanctionner l'ensemble de ces actes et pratiques préjudiciables au PNUD, ainsi qu'aux tiers participant aux activités du PNUD. Le PNUD attend de ses fournisseurs qu'ils respectent le code de conduite à l'intention des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies qui peut être consulté par l'intermédiaire du lien suivant : http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre offre de prix.

Cordialement,
Adama-Dian BARRY
DRR

Spécifications techniques

A. SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU MATERIEL DE STUDIO RADIO MAGHAMA

LOT 1 : Matériel de Production	
Item	Désignation et spécifications techniques demandées
1	<p><u>Châssis d'une Console 24 module/10 modules bandeau- alimentation extérieures.</u> Châssis RP 2000-24 module/10 modules bandeau- alimentation extérieures. Ou équivalent</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modules d'entrée intègrent un VCA (Voltage Control Amplifier), le son ne transite ni par le potentiomètre, ni par les commutations. - Un module d'entrée pour source numérique au format AES/EBU ou S/PDIF, un module de sortie numérique au format AES/EBU et S/PDIF avec - entrée/sortie synchro offrent encore plus de souplesse.
2	Entrée stéréo microphone/ligne Sym-VCA-Insert-PAD-alim phantom
3	Module de sortie-insert + out recording supplémentaire pour RMT 2052 ou équivalent
4	Module de sortie ANTENNE
5	Module de sortie CROOM
6	Vue mètre stéréo bargraphe à leds "CUE" 1 module bandeau
7	Vue mètre stéréo bargraphe à leds "MASTER" 1 module bandeau
8	Plaque aveugle bouchage bandeau – 1 module-
9	Plaque aveugle bouchage bandeau – 1 module
10	Tranche aveugle pour bouchage – 1 module
11	Micro d'ordre – vers INSERT/EXT/STUDIO
12	Panneau LEDs ON AIR- 24 V dc
13	Extension ligne Broadcast 1-> 4 stéréo- E/S sym. Electronique
14	<p>6 amplificateurs casques séparés coupables – 1 U19- entrée ordre Taux de distorsion : inférieur à 0,01 % pour un niveau de sortie de +10 dBu à 1 KHz sur la sortie principale. Rapport signal / bruit : 93 dB pondéré A au niveau nominal de +6 dBu. 99 B pondéré A à l'écrêtage. Bande passante : 7 Hz à 70 kHz à -3 dB. Une modulation vers six casques.</p>
15	Auto mute studio rouge vert 1 A

<p>16</p>	<p>Distributeur symétrique 1-> 6 stéréos</p> <ul style="list-style-type: none"> • IN 24 bits 32 KHz to 96 KHz max • OUT 24 bits 32 KHz to 96 KHz max • 230 Volts 50 / 60 Hz P 12 W 483 x 44 x 230 mm 1U - 19” • Deux sorties casque sur Jack 6.35 mm. • Un témoin de mise en route "ON". • Une entrée de modulation sur embase DB15 femelle. • Une sortie sur embase DB 15 mâle permet de reprendre la modulation pour la diriger vers un autre. • Fonctionne avec une alimentation externe • Les entrées modulation et ordre sont symétriques. • dispose d'un limiteur de puissance paramétrable. • Une entrée ordre déclenchable soit sur la présence de la modulation, soit sur une entrée boucle. • L'ordre doit être injecté soit dans une seule oreille, soit dans les deux oreilles. • Une sortie et un volume casque en face avant: • Rouge : micros "ON AIR". • Vert : micros "HORS ANTENNE"
<p>17</p>	<p>Insert téléphonique de 2 lignes télécommandable – entrée et sortie symétriques: permet:</p> <p>. La mise ON AIR de l'insert peut s'effectuer soit en face avant, soit en télécommande sur la console boucle sèche maintenue ou fugitive permet L'utilisation d'un filtre passe bande sur le départ correspondant permet de se conformer au gabarit des réseaux tout en améliorant le taux de réjection anti local.</p> <p>L'intégration de filtres audio à 30dB/octave sur le retour correspondant permet une utilisation sur des lignes analogiques très bruitées dans le haut du spectre MIC -26 dBu à - 56 dBu Max level : +12 dBu LINE +6 dBu Max level : +24 dBu OUT +6 dBu Max level : +26 dBu IN Télécom -26 dBu à -10 dBu Max level : +23 dBu 230 Volts 50 / 60 Hz P 12 W 483 x 44 x 230 mm 1U - 19”</p>
<p>18</p>	<p>Ampli casque de table à encastrer Une sortie et un volume casque en face avant.</p> <p>* Deux sorties casque sur Jack 6.35 mm.</p> <p>* Un témoin de mise en route " ON".</p> <p>* Une entrée de modulation sur embase DB15 femelle.</p> <p>* Une sortie sur embase DB 15 mâle permet de reprendre la modulation pour la diriger vers un autre</p>

	<p>* Fonctionne avec une alimentation externe (le PCS 320).</p> <p>* Les entrées modulation et ordre sont symétriques.</p> <p>* il dispose d'un limiteur de puissance paramétrable.</p> <p>* Une entrée ordre déclenchable soit sur la présence de la modulation, soit sur une entrée boucle.</p> <p>* L'ordre peut être injecté soit dans une seule oreille, soit dans les deux oreilles.</p> <p>Deux groupes de leds rouges et vertes visibles en face avant indiquent le mode de fonctionnement :</p> <p>* Rouge : micros " ON AIR".</p> <p>* Vert : micros " HORS ANTENNE".</p>
19	Signalisation rouge/vert 24 V-multileds 20- encastrer
20	Adaptation RACK 19 IU pour 2 boîtiers SLIMRACK
21	Colonne indicatrice lumineuse à leds 124,5 mm avec un anneau rouge
22	RGL 300 – anneaux verts
23	Alimentation 24Vcc/18W
24	<p>Détecteur d'absence de modulation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de la présence de l'audio paramétrable de -45dBu à +15dBu. La détection de l'absence de l'audio donne lieu à la mise en et hors alarme après des délais programmables. • Entrées /sorties au format symétrique. • Quatre modes de contrôle audio Left, right , Left+right, left et right. • Contrôle et programmation de tous les paramètres par liaison IP grâce au serveur web intégré. Celui-ci permet aussi de prendre connaissance des vingt derniers événements survenus, de l'état de la commutation. Un switch en face avant permet de rappeler l'adresse IP d'usine et un port USB permet la mise à jour du firmware. • La télésurveillance de l'équipement peut s'effectuer par le biais de l'agent SNMP intégré. Possibilité d'envoi de traps au format V2c ou V2c Inform. • Synchronisation de l'horloge interne par SNTP. • Deux relais donnent l'information de la perte d'énergie et un troisième l'information alarme et passage en sauvegarde. • Le CSS205 est au format 19 pouces, 1 U. • Option SD ou USB : Entrée supplémentaire de sauvegarde audio par carte SD. Cela permet une deuxième possibilité de continuité de programme si la chaîne de secours est elle aussi en défaut
25	<p>Microphone dynamique Professionnel Sennheiser</p> <p>- Principe de fonctionnement acoustique : Transducteur à gradient de pression</p> <p>- Directivité : Omnidirectionnelle, cardioïde large, cardioïde, hypercardioïde,</p>

	<p>bidirectionnelle (figure 8)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réponse en fréquence : 20 Hz à 20 kHz - Sensibilité à 1 kHz, charge 1 kOhm : 11 mV/Pa - Impédance de sortie nominale : 50 Ohms - Impédance de charge conseillée : 1000 Ohms - Niveau de bruit ramené à l'entrée, selon CCIR 468-3 : 22 dB - Niveau de bruit ramené à l'entrée, selon DIN/IEC 651 : 10 dB (A) - Rapport Signal/Bruit, selon CCIR 468-3 : 72 dB - Rapport Signal/Bruit, selon DIN/IEC 651 : 84 dB - [Niveau SPL maximal, pour THD < 0,5% : 141 dB - [Niveau SPL maximal, pour THD < 0,5%, pré-atténuateur -6 dB activé : 147 dB - [Niveau SPL maximal, pour THD < 0,5%, pré-atténuateur -12 dB activé : 153 dB - Niveau de sortie maximal : +10 dBu - Tension d'alimentation fantôme : 48 V ± 4 V - Intensité consommée : 3,2 mA - Connecteur de sortie : XLR 3M
26	<p>Pied de table K&M 23200 pied de table ajustable Nickel avec adaptateur microphone</p>
27	<p>Casque professionnel Casque Neumann NDH 20 ou équivalent</p>
28	<p>Enceinte active</p> <ul style="list-style-type: none"> - Studio Monitor SAM™ Tri-amplifi avec DSP - Réponse en fréquence : 32 Hz - 35 kHz (-6 dB) - Fréquences de coupure : 490 Hz et 2.6 kHz - Puissance : 150 W + 120 W + 90 W - 2 Boomers elliptiques 200 x 100 mm - 150 W - Medium : 130 mm 120 W - Tweeter : 19 mm - 90 W - Medium et Tweeter coaxiaux - Pavillon DCW™ - Niveau max SpL : 117 dB - Nombre d'entre : 1x AES / 1 Analogique - Nombre de sorties : 1 x 1 Analogique - 2 connecteurs RJ45 - Support Isopod et câble 5 m Cat5 fournis - Couleur Gris Anthracite
29	<p>Dispositif de traitement de son (DSP) Frequency response:30 Hz ÷ 15 KHz ± 0,3 dB (By-pass) AGC Control:± 10 dB Stop Band Rejection:> 90 dB above 75 KHz</p> <p>Total distortion @ 1 KHz: Than less 0,05% Crosstalk L/R R/L:Greater than 60 dB Din Audio (90 dB at 3 KHz).</p> <p><u>AUDIO INPUT:</u> Configuration:Left and Right Impedance: 10 KΩ electronically balanced Input level: 20 ÷ +10 dBm</p>

	<p>Common-mode rejection: Greater than 50 dB, (30 ÷ 15.000 Hz) Connector: XLR Female <u>AUDIO OUTPUT:</u> Configuration: Left and Right, Flat, Pre-emphasized or De-emphasized (50 o75mS). Impedance: 100? electronically balanced Connector: XLR Male STEREO ENCODER (*): Configuration: 1 Output with level control Pilot frequency: 19 KHz ± 0,001 % max over temp. Pilot injection: 4 ÷ 12 % adjustable Distortion at 1 KHz: Less 0,005 % Signal-to-Noise ratio: Greater than 92 dB DIN AUDIO Stereo separation: Greater than 60 dB 30 ÷ 15 KHz (70 dB at 1 KHz) Crosstalk Main to Sub: Greater than 45 dB 30 ÷ 15 KHz (75 dB at 1 KHz) Crosstalk Sub to Main: Greater than 40 dB 30 ÷ 15 KHz (75 dB at 1 KHz) 38 KHz subcarrier suppression: Greater than 80 dB 76 KHz and sideband suppression: Greater than 90 dB Composite output level: 0 ÷ + 12 dBm Impedance: 50 Ω Connector: BNC floating Max cable length: 10 mt. RG58 A/U Pilot reference output: 1 Vpp sq. wave Impedance: 600 Ω Connector: BNC floating over chassis SCA input: -14 ÷ + 6 dBm for 10% modulation of main carrier Input impedance: 10 K Ω Connector: BNC floating over chassis RDS level: -24 ÷ 0 dBm for ± 2 KHz of main carrier Input impedance: 10 KΩ Connector: BNC floating over chassis GENERAL DATA: Power supply: 87 ÷ 265 VAC 50-60 Hz Power consumption: 8 VA Operating temperature: 0 ÷ 50 °C</p>
30	Connecteur XLR/M Neutrik
31	Connecteur XLR/F Neutrik
32	<p>Câble audio multipaires (16 paires) Conducteurs : 30/0,1 mm (0,235 mm²) fil de cuivre étamé Isolation : Polyéthylène mousse, DE 1,5 mm, selon le code couleur IEC Disposition : Deux conducteurs isolés torsadés, associés à un drain de 30/0,1 mm en fil de cuivre étamé. L'ensemble est recouvert d'un blindage en feuille AL/polyester.</p>

	<p>Gaine externe : Matériels LFH, noir</p> <p>Impédance : 100 ohms (+/- 10 ohms)</p> <p>Capacité des paires : 41 pF/m cond/cond, 102 pF/m cond + cond à blindage.</p> <p>Diamètre : FSM2 7,1 mm, FSM4 9,0 mm, FSM8 11,0 mm, FSM12 14,1 mm, FSM16 17,3 mm, FSM32 21.0 mm</p> <p>Poids (kg/100 mètres) : FSM2 4,5 kg, FSM4 7,2 kg, FSM8 11,8 kg, FSM12 17,1kg, FSM16 23,1 kg, FSM32 41,8 kg</p>
33	<p>Tuner FM</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gamme de syntonisation : 87,50 à 108,00 MHz • Rapport signal/bruit (IHF) Mono/Stéréo : 80 dB/75 dB • Distorsion harmonique (1 kHz) Mono/Stéréo : 0,3%/0,5% • Séparation stéréo (40 kHz Dev.) 1 kHz : 43 dB • Réponse en fréquence (20 Hz à 15 kHz) : -3 dB • Entrée d'antenne (asymétrique) : 75 Ω <p>SECTION AM</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gamme de syntonisation : 531 à 1611 kHz • Sensibilité utile : 300 µV/m • Sélectivité : 30 dB • Rapport signal/bruit : 50 dB • Taux d'affaiblissement sur la fréquence image : 35 dB • Distorsion harmonique : 1,0%
34	<p>Dalles acoustiques</p> <p>Type PINTA AUDIO 90/125 WILLTEC blanc ou équivalent</p>
35	<p>Module de réception des appels GSM avec combine téléphonique pour réception et lancement d'appels</p> <p>GSM/GPRS</p> <p>GSM network type Quad-Band 850/900/1800/1900 MHz</p> <p>GSM Module: GSM</p> <p>Output power:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Class 4 (2W) in GSM at 850/900MHz - Class 1 (1W) in DCS at 1800/1900MHz <p>GPRS Class 10</p> <p>PHONE INTERFACE</p> <p>FXS Voice Interface</p> <p>2 RJ11 Connectors (voice and fax)</p> <p>Off-hook AC impedance: 600 ohm</p> <p>On-hook line voltage: 48VDC</p> <p>Off-hook line current: 25mA</p> <p>Dialing type: Tone (DTMF)</p> <p>Ringling voltage: 38 VAC rms - REN: 3</p> <p>CONNECTION</p>

	<p>Voice call Analog Fax Group 3</p> <p>POWER SUPPLY External adapter Input: 100-240 VAC / 50-60Hz / 0,5A Output: 12VDC / 1.0A</p> <p>GSM ANTENNA Omnidirectional Antenna included SMA Connector Impedance: 50 ohm High gain omnidirectional external antenna (optional) High gain directional external antenna (optional)</p> <p>DATA INTERFACE Data interface: USB 1.1 (2.0 compatible) USB Connector</p>
36	<p>Unité informatique Ram : 8GB. DdR3, DD: 1To, Ecran 19'', Clavier et Souris USB, Système d'exploitation Windows 10, Carte son full duplex Classique, Licence MS Office 2013 ou plus récent, Licence Antivirus 2020</p>
37	<p>Workstation Z440 équipé d'une carte son AUDIOSCIENCE PCie ASI 5722 (2 IN Stéréo 2 OUT Stéréo / Analog & AES/EBU) avec câble</p> <ul style="list-style-type: none"> • HP Workstation Famille de processeur intel® xeon® e5 v4 • Type de produit station de travail • Capacité totale de stockage 1000 GB • Mémoire interne 16 GB • Type de châssis mini tour • Système d'exploitation installé windows 10 • Ecran 19'' • Clavier • Souris
38	<p>Logiciel de Pige d'antenne</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Enregistrement audio de 8Khz à 44 KHz mono ou stéréo 2. 1 seule voie à enregistrer 3. Compression du son à taux constant paramétrable de 1 à 35 fois. 4. Plusieurs dizaines de milliers d'heures d'enregistrement sur un disque dur ou une baie raid 5. Enregistrement manuel ou automatique sur détection de signal ou sur télécommande 6. Base de données permettant l'enrichissement des informations liées à un enregistrement, avec pose d'évènements par les utilisateurs.

39	<p>Logiciel d'enregistrement et de montage</p> <p>Logiciel de montage audio intégrant une application d'enregistrement et fonctionnant avec une résolution minimale de 16 bits sur 44100 Hz en Stéréo et en Mono. Les fichiers audio enregistrés ou édites doivent être sauves directement sur l'une extension suivantes : .wav ; .mp3 ; .ogg ; .au ; .ivc ; .dig ; raw ;</p>
40	<p>Logiciel de diffusion automation pour Unité Informatique de diffusion Radio</p> <p>Système de radio-automatisation pour Micro-soft Windows fonctionnant avec des PC standards sous XP, Vista, 7, 8 et 10/ 32 et 64 bits au minimum et acceptant toute carte son.</p> <p>Le logiciel doit être gère en lecture manuellement (Live Assist) ou automatiquement (Automation) et sera aussi doté d'un player et d'un cartouchier disposant de plusieurs pages.</p> <p>Il doit pouvoir créer et sauvegarder des playlists et afficher sur son interface les éléments suivants :</p> <p>1 horloge</p> <p>La durée de chaque titre sur son player et le temps restant lors de la lecture</p> <p>Le nombre de titres charges sur le player et la durée totale de la playlist</p> <p>Le logiciel doit pouvoir fonctionner dans sa version standard en standalone et en client-serveur sur une version plus évoluée. Il doit assurer la lecture au moins des fichiers audio type Wav et MP3</p>
41	Onduleur SMART UPS de 1KVA
42	Onduleur SMART UPS de 3KVA
43	Switch reseau professionnel 24 ports
44	Disque dur Externe 1 To
45	Reseau informatique
46	Lot de connecteurs RJ45
47	Cable Alu 4x16 mm ²
48	Lot d'attaches de colliers et de chevilles
49	Lot de longueurs de 2 m de goulottes pour câblage studio
50	Valise d'outillage
51	Aspirateur professionnel
52	Souffleur
53	Ordinateur portable Apple RAM 8 Go DD 1To Ecran 14'' ou équivalent
54	<p><u>Table de studio</u></p> <p>Table de studio ovale de 2,50m x 1,20m hauteur : 0,7m pieds métalliques en croix avec passe câbles ; panneaux et dessus en scaf mélaminé (voir modelé en annexe)</p>
55	Table pour régie en forme de U et dans laquelle sera incrustée la console Rami
56	Bureau pour chef station
57	Fauteuil pour bureau chef station

58	Chaises visiteurs pour bureau chef station
59	Rack 19'' 24U
60	Chaise pour studio
61	Table PC
LOT 2 : Transmission et Reportage	
1	Emetteur STL_ stereo professionnel. 48÷80 MHz frequency range easily programmable digitally with 10 kHz step. Adjustable output power ranging from 0 to 15 W. Up to 86 dB S/N ratio, composite & monaural operations. Inputs SCA/RDS. AC requirements: 110/208-240 V, 50/60 Hz single phase
2	Antenne d'émission High power 45-80 MHz logarithmic antenna, broadband, gain 6 dB. Max. power 400 W. Aluminium, N connector.
3	Recépteur STL with stereo decoder. 48÷80 MHz frequency range digitally programmable with 10 kHz steps. Sensitivity: 5 µV (mono), 15 µV (composite). Max. S/N: 76 dB. RF input level meter, adj. squelch. BNC outputs with composite signal and IF 10.7 MHz. AC power requirements: 120 or 208-240 V, 50/60 Hz single phase.
4	Antenne de reception High power 45-80 MHz logarithmic antenna, broadband, gain 6 dB. Max. power 400 W. Aluminium, N connector.
5	Longueur de 30m de câble coaxial RG213 avec connecteurs N/M
7	<p>Emetteur FM</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frequency range : 87.5 - 108MHz - FM Modulation : 75KHz (adjustable) peak deviation. Mono, 180kF3E and Stereo 256kF3E - Audio/MPX level input deviation : -3.5 to +12.5dBm @ 75KHz - Audio Input connector : XLR(F) - Separation between channels : ≥ 60dB - Aux. Channel Input Level (RDS/SCA) : 7.5KHz deviation: -12.5 to 3.5dBm 2KHz deviation: -24 to -8dBm - Aux. Channel Input Impedance : 10KOhm - Modulation distorsion : 7.5KHz deviation: < 0.05%, 0.02% typical 2KHz deviation: <0.2%, 0.05% typical

	<ul style="list-style-type: none"> - Mono S/N Ratio : 30 to 20000Hz: >76dB, 86dB typical typical CCIR: >75dB, 81dB - Stereo S/N Ratio : 30 to 20000Hz: >72dB, 77dB Typical CCIR: >68dB, 72dB - Audio Channels Bandwidth : 30 to 15000Hz ±0.1dB - Pre-Emphasis Time Constant : Selectable, 25/50/75 microseconds - Nominal RF Output : 250W - Transmitter Tuning Steps : 10/100KHz - Output Power ALC Stability : ±3% - Harmonics and spurious emissions : <80dBc - RF Output Impedance : 50Ω - RF Output Connector : N type - RF Sample Connector : BNC type - Power Supply : Single phase 110-230Vac ±15% 50/60Hz - Efficiency : ≥ 60% - Operating Temperature Range : 0to40°Crecommended, -10 to 55max
8	<p style="text-align: center;">Kit GSM Portable professionnel pour transmissions en direct</p> <p>Audio de qualité broadcast (jusqu'à 7 kHz)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Full Duplex - Voix mobile via 2G/3G avec Voix Indicateurs de qualité de transmission - 1 entrée symétrique micro/ligne - 1 entrée ligne symétrique - 1 sortie ligne symétrique - 2 prises casques - 2 antennes en diversité pour une meilleure réception - Réceptacle carte SIM

	<ul style="list-style-type: none"> - Alimentation fantôme -Adaptateur secteur - Adaptateur Batterie automobile (Allume Cigare) - 1 sacoche de transport - jeu d'accumulateur AA NI-MH
9	<p>Enregistreur numérique avec 3 cartes SD pour chaque enregistreur</p> <p>GENERAL</p> <p>Data Storage medium: Extractable SD memory card</p> <p>Recording Method: Digital (PCM) or Digital compression</p> <p>Compression type: ISO MPEG Layer II / MPEG III</p> <p>A/D & D/A conversion: 24 Bit Sigma-Delta</p> <p>Sampling Rate: 24 to 96 kHz PCM and MPEG</p> <p>Bit-Rates: 32 to 384 kb/s</p> <p>Mono/Stereo: Switchable</p> <p>File Format: (.WAV) or (.MP2) / (.MP3)</p> <p>INPUTS</p> <p>Mic. Inputs: Miniature 3.5mm stereo Jack connector</p> <p>Dynamic range adj.: 40 dB for 0 dB recording</p> <p>Mic powering: 3V electret</p> <p>Sensitivity: Min 1.5mV for electret capsules (full scale)Min 650µV for dynamic microphones(full scale)</p> <p>Line Input: Miniature 3.5mm stereo Jack connector</p> <p>Line Input Sensitivity: 33mV – 6.2V for 0 dB FS recording</p> <p>OUTPUTS</p> <p>Headphone: Miniature 3.5 mm stereo Jack connector</p> <p>Line Output: 0.9V FS</p> <p>Total dynamic range: 80dB</p> <p>Built-in speaker: 0.1W</p> <p>USB: 2.0</p> <p>RECORDED FILE</p> <p>THD + N at 1 kHz: 0.025 % Max</p> <p>Frequency response: 30 Hz – 20 kHz (-3 dB in EE mode)</p> <p>Total dynamic range: 90 Db</p> <p>POWER SUPPLY</p> <p>Battery pack: 2 x “AA” cells</p> <p>Autonomy: >10 hours</p>
10	<p>Microphone dynamique professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modèle polaire omnidirectionnel • Réponse en fréquence 40-20 000 Hz • Facteur de transmission à vide 2,5 mV/Pa (-52 dBV)

	<ul style="list-style-type: none"> • Impédance électrique 320 Ohm • Impédance de charge recommandée >1.000 Ohm • Connecteur Fiche XLR à 3 broches • surface gris foncé • Boîtier robuste entièrement métallique • Paravent intégré • Conception longue pour une manipulation facile
<p style="text-align: center;">11</p>	<p style="text-align: center;">Kit ensemble emitter/Receptor F-8A-XLR-T/RX - 8 XLR Balanced Audio over fiber Transmitter / Receiver kit up to 20KM single mode</p> <ul style="list-style-type: none"> • Optical : • Wavelength 1310nm or 1310/1550 for bi-directional models • Output Power -8dBm (+-2db) • Opticfiber 50/125u multimode, 62.5/125u multimode, 9/125u single mode • Rx sensitivity -25dBm • Optical connector ST/PC (optional FC/PC, SC-PC) • Distance 20Km for single mode and 0~2KM (MM), 40, 80 120Km - model specific • Balanced Audio : • Number of Channels 2 Input +2 Output • Input Connector XLR (female) • Output Connector XLR (male) • Input / Output Impedance 10K Ohm • Input capacitance LINE inputs 10 pF • Max input/output voltage 1.0Vp-p • Frequency Response 10 Hz - 20kHz @±3dB • Sample Rates From 48kHz SNR> 80Db • Electrical&Mechanical : • Input Power Requirements: DC 5V@2A • Power Adapter: AC 90V~240V • Power Consumption:< 5W

**B. DEVIS QUANTITATIF : MATERIELS ET EQUIPEMENTS DE STUDIO RADIO
MAGHAMA**

Lot 1 : Matériel de production		
Items	Désignation	Qté
	Console Analogique 16 voies équipée chacune des items ci apes	2
01	Châssis d'une Console 24 modules/10 modules bandeau- alimentation extérieures.	01
2	Entrée stéréo microphone/ligne Sym-VCA-Insert-PAD-alim phantom	16
3	Module de sortie-insert + out recording supplémentaire	01
4	Module de sortie ANTENNE	01
5	Module de sortie CROOM	01
6	Vue mètre stéréo bargraphe à leds "CUE" 1 module bandeau	01
7	Vue mètre stéréo bargraphe à leds "MASTER" 1 module	01
8	Plaque aveugle bouchage bandeau – 1 module	01
9	Plaque aveugle bouchage bandeau – 1 module	07
10	Tranche aveugle pour bouchage – 1 module	05
11	Micro d'ordre – vers INSERT/EXT/STUDIO	01
12	Panneau LEDs ON AIR- 24 V dc	02
13	Extension ligne Broadcast 1-> 4 stéréo- E/S sym. Electronique	03
14	6 amplificateurs casques séparés couplables – 1 U19- entrée ordre	01
15	Auto mute studio rouge/vert 1 A	02
16	Distributeur symétrique 1-> 6 stéréos	01
17	Insert téléphonique de 2 lignes télécommandable – entrée et sortie symétriques	02
18	Ampli casque de table à encastrer	01
19	Signalisation rouge/vert 24 V-multi leds 20- encastrer	01
20	Adaptation RACK 19 IU pour 2 boîtiers SLIMRACK	01
21	Colonne indicatrice lumineuse à LEDs 124,5 mm avec un anneau rouge	01
22	RGL 300 – anneaux verts	01
23	Alimentation 24Vcc/18W	01
24	Détecteur d'absence de Modulation pour gestion commutation Radio locale/Radio Nationale	02
25	Microphone dynamique Professionnel Sennheiser	12
26	Pied de Micro Table	12
27	Casque Professionnel d'écoute	14
28	Enceinte active Genelec ou équivalent	08

29	Dispositif de traitement de son (Audio Proceesing) DSP Audio	02
30	Connecteur XLR male	200
31	Connecteur XLR femelle	200
32	Rouleau de 100m de câble multi paire 16 paires	2
33	Tuner FM Yamaha ou équivalent	05
34	Mètre carre de dalles acoustiques	240
35	Module de réception des appels GSM avec combine téléphonique pour réception et lancement d'appels	2
36	Unité informatique pour montage	
37	Station Workstation Z440 Complet (Clavier, Souris Ecran 19'' et carte son AUDIOSCIENCE PCie ASI 5722 (2 IN Stéréo 2 OUT Stéréo / Analog & AES/EBU) avec câble pour diffusion	02
38	Logiciel de Pige d'antenne	01
39	Logiciel d'enregistrement et de montage audio	05
40	Logiciel de diffusion automation pour Unité Informatique de diffusion Radio	01
41	Onduleur APC 1KVA	0 6
42	Onduleur APC 3KVA	01
43	Switch réseau Professionnel 16 ports	02
44	Disque dur Externe 1TO	05
45	Rouleau de 500m de câble réseau Catégories 6	04
46	Lot des Fiches RJ45	01
47	Mètre de Câble Alu 4x16 mm ² armé pour raccorder	50
48	Lot d'attaches de colliers et chevilles pour fixer le câble électrique	01
49	Longueur de 2m de Goulottes et accessoires pour câblage studio	100
50	Valise d'outillage de Maintenance	01
51	Aspirateur de marque certifié	02
52	Souffleur de marque certifié	02
53	Ordinateur portable Apple: RAM 8 GO DD 1TO Ecran 14'' system Mac	01
54	Table pour studio de 2,50m x1,20m, hauteur 0,75m avec passe câbles	02
55	Table pour régie technique	02
56	Bureau pour chef station	01
57	Fauteuil pour bureau chef station	01
58	Chaise visiteur pour bureau chef station	02
59	Rack 19 pouces 24 U	02

60	Chaise pour studio	25
61	Table PC	05

Lot 2 : Matériel de transmission et de Reportage		
Items	Désignation	Qté
01	Emetteur FM bande I (la fréquence de service sera Communiquée après)	01
02	Antenne FM d'émission bande I avec kit de fixation sur pylône	01
03	Récepteur FM bande I (la fréquence de service sera communiquée après)	01
04	Antenne FM de réception bande I avec kit de fixation sur pylône	01
05	Longueurs de 30m chacune de câble, RG 213 type, 50 Ohm, avec connecteurs N/M aux bouts	02
06	Mât de 4m en tuyau galvanise de 2'' pour antenne faisceau avec accessoires de fixation	02
07	Emetteur FM	01
08	Kit GSM Portable professionnel pour retransmissions en direct	03
09	Enregistreur Numérique	06
10	Microphone Dynamique professionnel Sennheiser	06
11	Kit ensemble emitter/Receptor F-8A-XLR-T/RX - 8 XLR Balanced Audio over fiber Transmitter / Receiver kit up to 20KM single mode	02

**Veuillez joindre le calendrier de livraison, en tant que de besoin, et le groupe par lot, si des soumissions partielles sont autorisées. Précisez les lieux de livraison si les biens ont plusieurs destinations.*

*[nom du fonctionnaire habilité]
[fonctions]
[date]*

FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE DE PRIX DU FOURNISSEUR⁹
(Le présent formulaire doit être soumis uniquement sur le papier à en-tête officiel du fournisseur¹⁰)

Le fournisseur soussigné accepte par les présentes les conditions générales du PNUD et propose de fournir les articles énumérés ci-dessous conformément aux spécifications et exigences du PNUD, telles qu'indiquées dans la RFQ ayant pour n° de référence : RFQ-024-2019

TABLEAU 1 : Offre de fourniture de biens conformes aux spécifications techniques et exigences

N° d'article	Description/Spécifications des biens	Quantité	Date-limite de livraison	Prix unitaire	Prix total par article
	Prix totaux des biens¹¹				
	Ajoutez : coût de transport				
	Offre de prix finale, totale et globale				

TABLEAU 3 : Offre de conformité aux autres conditions et exigences connexes

Autres informations concernant notre offre de prix :	Vos réponses		
	<i>Oui, nous nous y conformerons</i>	<i>Non, nous ne pouvons nous y conformer</i>	<i>Si vous ne pouvez pas vous y conformer, veuillez faire une contre-proposition</i>
Délai de livraison de 3 semaines			
Conformité aux spécifications techniques (annexe1)			

⁹ Ceci sert de guide au fournisseur dans le cadre de la préparation de l'offre de prix et du barème de prix.

¹⁰ Le papier à en-tête officiel doit indiquer les coordonnées – adresses, courrier électronique, numéros de téléphone et de fax – aux fins de vérification.

¹¹ La tarification des biens doit correspondre aux INCOTERMS indiqués dans la RFQ.

Conformité à la validité de l'offre de 90 jours			
Exigences en matière de garantie et de service après-vente			
a) Formation à l'utilisation et à la maintenance : deux superviseurs à former			
b) Garantie de minimum 2 ans sur les matériels et les équipements			
Totalité des conditions générales du PNUD			

Toutes les autres informations que nous n'avons pas fournies emportent automatiquement conformité pleine et entière de notre part aux exigences et conditions de la RFQ.

[nom et signature de la personne habilitée par le fournisseur]
[fonctions]
[date]

Conditions générales

1. ACCEPTATION DU BON DE COMMANDE

Le fournisseur ne peut accepter le présent bon de commande qu'en signant et en retournant une copie de celui-ci à titre d'accusé de réception ou en livrant les biens dans le respect des délais impartis, conformément aux conditions du présent bon de commande, telles qu'indiquées dans les présentes. L'acceptation du présent bon de commande créera un contrat entre les parties aux termes duquel les droits et obligations des parties seront exclusivement régis par les conditions du présent bon de commande, ainsi que par les présentes conditions générales. Aucune disposition supplémentaire ou contraire proposée par le fournisseur ne sera opposable au PNUD, à moins qu'elle n'ait été acceptée par écrit par un fonctionnaire du PNUD dûment habilité à cette fin.

2. PAIEMENT

- 2.1 Une fois les conditions de livraison respectées, et sauf indication contraire figurant dans le présent bon de commande, le PNUD effectuera le paiement sous 30 jours à compter de la réception de la facture émise par le fournisseur relativement aux biens et de la copie des documents de transport indiqués dans le présent bon de commande.
- 2.2 Le paiement effectué sur présentation de la facture susmentionnée tiendra compte de toute réduction indiquée dans les conditions de paiement du présent bon de commande, à condition que le paiement intervienne dans le délai prévu par lesdites conditions de paiement.
- 2.3 A moins d'y être autorisé par le PNUD, le fournisseur devra soumettre une facture au titre du présent bon de commande et celle-ci devra indiquer le numéro d'identification du bon de commande.
- 2.4 Les prix indiqués dans le présent bon de commande ne pourront être augmentés qu'avec le consentement écrit et exprès du PNUD.

3. EXONERATION FISCALE

- 3.1 La section 7 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies prévoit notamment que l'Organisation des Nations Unies, ainsi que ses organes subsidiaires, sont exonérés de tout impôt direct, sous réserve de la rémunération de services d'utilité publique, ainsi que des droits de douane et redevances de nature similaire à l'égard d'objets importés ou exportés pour leur usage officiel. Si une quelconque autorité gouvernementale refuse de reconnaître l'exonération du PNUD au titre desdits impôts, droits ou redevances, le fournisseur devra immédiatement consulter le PNUD afin de décider d'une procédure mutuellement acceptable.
- 3.2 Par conséquent, le fournisseur autorise le PNUD à déduire de la facture du fournisseur toute somme correspondant auxdits impôts, droits ou redevances, à moins que le fournisseur n'ait consulté le PNUD avant leur paiement et que le PNUD n'ait, dans chaque cas, expressément autorisé le fournisseur à payer lesdits impôts, droits ou redevances sous toute réserve. Dans ce cas, le fournisseur devra fournir au PNUD la preuve écrite de ce que le paiement desdits impôts, droits ou redevances aura été effectué et dûment autorisé.

4. RISQUE DE PERTE

Les risques de perte, d'endommagement ou de destruction des biens seront régis par les Incoterms 2010, sauf accord contraire des parties au recto du présent bon de commande.

5. LICENCES D'EXPORTATION

Nonobstant tout INCOTERM 2010 utilisé dans le présent bon de commande, le fournisseur devra obtenir toute licence d'exportation requise au titre des biens.

6. CONVENANCE DES BIENS/CONDITIONNEMENT

Le fournisseur garantit que les biens, y compris leur conditionnement, sont conformes aux spécifications des biens commandés aux termes du présent bon de commande et conviennent à l'utilisation à laquelle ils sont normalement destinés et aux utilisations expressément portées à la connaissance du fournisseur par le PNUD, et qu'ils sont exempts de défaut de fabrication ou de matériau. Le fournisseur garantit également que les biens sont emballés ou conditionnés de manière adéquate pour assurer leur protection.

7. INSPECTION

7.1 Le PNUD disposera d'un délai raisonnable, postérieurement à la livraison des biens, pour les inspecter et pour rejeter et refuser d'accepter ceux qui ne seront pas conformes au présent bon de commande. Le paiement des biens en application du présent bon de commande ne pourra pas être considéré comme emportant acceptation de ceux-ci.

7.2 Toute inspection des biens effectuée avant leur expédition ne libérera le fournisseur d'aucune de ses obligations contractuelles.

8. VIOLATION DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le fournisseur garantit que l'utilisation ou la fourniture par le PNUD des biens vendus aux termes du présent bon de commande ne viole aucun brevet, modèle, nom commercial ou marque commerciale. En outre, en application de la présente garantie, le fournisseur devra garantir, défendre et couvrir le PNUD et l'Organisation des Nations Unies au titre de l'ensemble des actions ou réclamations dirigées contre le PNUD ou l'Organisation des Nations Unies et concernant la prétendue violation d'un brevet, d'un modèle, d'un nom commercial ou d'une marque liée aux biens vendus aux termes du présent bon de commande.

9. DROITS DU PNUD

Si le fournisseur s'abstient de respecter ses obligations aux termes des conditions du présent bon de commande et, notamment, s'il s'abstient d'obtenir des licences d'exportation nécessaires ou de livrer tout ou partie des biens au plus tard à la date ou aux dates convenues, le PNUD pourra, après avoir mis en demeure le fournisseur de s'exécuter dans un délai raisonnable et sans préjudice de tout autre droit ou recours, exercer un ou plusieurs des droits suivants :

9.1 acquérir tout ou partie des biens auprès d'autres fournisseurs, auquel cas le PNUD pourra tenir le fournisseur responsable de tout coût supplémentaire ainsi occasionné ;

9.2 refuser de prendre livraison de tout ou partie des biens ;

9.3 résilier le présent bon de commande sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

10. LIVRAISON TARDIVE

Sans limiter les autres droits et obligations des parties aux termes des présentes, si le fournisseur est dans l'incapacité de livrer les biens au plus tard à la date ou aux dates de livraison prévues dans le présent bon de commande, le fournisseur devra (i) immédiatement consulter le PNUD afin de déterminer le moyen le plus rapide de livrer les biens et (ii) utiliser des moyens de livraison accélérés, à ses frais (à moins que le retard ne soit dû à un cas de force majeure), si le PNUD en fait raisonnablement la demande.

11. CESSION ET INSOLVABILITE

11.1. Le fournisseur devra s'abstenir, à moins d'avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite du PNUD, de céder, de transférer, de nantir ou d'aliéner de toute autre manière le présent bon de commande, ou toute partie de celui-ci, ou ses droits ou obligations aux termes du présent bon de commande.

11.2. Si le fournisseur devient insolvable ou s'il fait l'objet d'un changement de contrôle en raison de son insolvabilité, le PNUD pourra, sans préjudice de tout autre droit ou recours, résilier immédiatement le présent bon de commande en remettant au fournisseur une notification écrite en ce sens.

12. UTILISATION DU NOM OU DE L'EMBLEME DU PNUD OU DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le fournisseur devra s'abstenir d'utiliser le nom, l'emblème ou le sceau officiel du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies à quelque fin que ce soit.

13. INTERDICTION DE LA PUBLICITE

Le fournisseur devra s'abstenir de faire connaître ou de rendre public de toute autre manière le fait qu'il fournit des biens ou des services au PNUD, à défaut d'avoir obtenu, dans chaque cas, son autorisation expresse.

14. TRAVAIL DES ENFANTS

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne se livrent à aucune pratique contraire aux droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris dans son article 32 qui prévoit notamment qu'un enfant ne peut être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptibles de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

15. MINES

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne participent pas activement et directement à des activités ayant trait aux brevets, au développement, à l'assemblage, à la production, au commerce ou à la fabrication de mines ou à de telles activités au titre de composants principalement utilisés dans la fabrication de mines. Le terme « mines » désigne les engins définis à l'article 2, paragraphes 1, 4 et 5 du Protocole II annexé à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discriminations.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

16. REGLEMENT DES DIFFERENDS

16.1 Règlement amiable. Les parties devront faire tout leur possible pour régler à l'amiable les différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité. Lorsque les parties tenteront de parvenir à un tel règlement amiable par la conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation de la CNUDCI qui sera alors en vigueur, ou selon toute autre procédure dont les parties pourront convenir entre elles.

16.2 Arbitrage. A moins que de tels différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité ne fassent l'objet d'un règlement amiable en application du paragraphe précédent du présent article sous soixante (60) jours à compter de la réception par l'une des parties de la demande aux fins de règlement amiable de l'autre partie, lesdits différends, litiges ou réclamations devront être soumis par l'une ou l'autre des parties à un arbitrage, conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI alors en vigueur, ainsi qu'à ses dispositions concernant le droit applicable. Le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des dommages et intérêts punitifs. Les

parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue dans le cadre d'un tel arbitrage à titre de règlement final desdits différends, litiges ou réclamations.

17. PRIVILEGES ET IMMUNITES

Aucune disposition des présentes conditions générales ou du présent bon de commande ou y relative ne pourra être considérée comme emportant renonciation aux privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de ses organes subsidiaires.

18. EXPLOITATION SEXUELLE

18.1 Le prestataire devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour empêcher la commission à l'encontre de quiconque d'actes d'exploitation ou d'abus sexuel par le prestataire lui-même, par l'un quelconque de ses employés ou par toute autre personne pouvant être engagée par le prestataire pour fournir tout service en application du contrat. A cet égard, toute activité sexuelle avec une personne de moins de dix-huit ans, indépendamment de toute loi relative au consentement, constituera un acte d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre d'une telle personne. En outre, le prestataire devra s'abstenir d'échanger de l'argent, des biens, des services, des offres d'emploi ou d'autres choses de valeur contre des faveurs ou des activités sexuelles ou de se livrer à des activités sexuelles constitutives d'actes d'exploitation ou dégradantes, et devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour interdire à ses employés ou aux autres personnes qu'il aura engagées d'agir de la sorte. Le prestataire reconnaît et convient que les présentes dispositions constituent une condition essentielle du contrat et que toute violation de la présente déclaration et de la présente garantie autorisera le PNUD à résilier le contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

18.2 Le PNUD ne fera pas application de la règle précédente relative à l'âge lorsque l'employé du prestataire ou toute autre personne pouvant être engagée par celui-ci pour fournir des services en application du contrat sera marié à la personne de moins de dix-huit ans avec laquelle ledit employé ou ladite autre personne aura eu une activité sexuelle et lorsqu'un tel mariage sera reconnu comme étant valable par les lois du pays de citoyenneté dudit employé ou de ladite autre personne.

19.0 INTERDICTION DE FOURNIR DES AVANTAGES AUX FONCTIONNAIRES

Le prestataire garantit qu'il n'a fourni ou qu'il ne proposera à aucun fonctionnaire du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies un quelconque avantage direct ou indirect résultant du présent contrat ou de son attribution. Le prestataire convient que toute violation de la présente disposition constituera la violation d'une condition essentielle du présent contrat.

20. POUVOIR DE MODIFICATION

Conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, seul le fonctionnaire autorisé du PNUD a le pouvoir d'accepter pour le compte du PNUD toute modification apportée au présent contrat, une renonciation à l'une quelconque de ses dispositions ou toute relation contractuelle supplémentaire avec le prestataire. Par conséquent, aucune modification du présent contrat ne sera valable et opposable au PNUD à moins de faire l'objet d'un avenant au présent contrat signé par le prestataire et le fonctionnaire autorisé du PNUD conjointement.